



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

58^e séance plénière

Vendredi 10 novembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 44 de l'ordre du jour

Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000

Rapport du Secrétaire général (A/55/387)

Projet de résolution (A/55/L.28)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Lesotho, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.28.

M. Mangoaela (Lesotho) (*parle en anglais*) : À la fin du XXe siècle, le problème posé par le passage à l'an 2000 (A2M) a constitué une menace pour les ordinateurs et les systèmes numériques à travers le monde. Si on ne l'avait pas résolu, le problème A2M aurait perturbé sérieusement les services financiers, commerciaux, sanitaires et gouvernementaux essentiels et aurait pu interrompre la distribution d'électricité et le fonctionnement des télécommunications. Alors que la responsabilité principale de faire face à ce problème reposait sur chaque organisation fournissant le service, un effort unique de coopération internationale a été organisé en vue d'une assistance mutuelle parmi les États Membres de l'ONU. En raison de cela, le monde a abordé le XXIe siècle en ne connaissant que des problèmes mineurs liés au passage à l'an 2000. Le projet de résolution A/55/L.28 montre le succès qu'a représenté cette initiative internationale unique.

Les aspects les plus critiques du passage à l'an 2000 ayant été traités avec succès, l'on ne connaîtra jamais l'ampleur de la menace qu'il posait à la vie quotidienne. Toutefois, à la fin des années 90 un consensus large s'est dégagé sur le fait que le passage à l'an 2000 aurait entraîné au moins quatre problèmes sérieux. Tout d'abord, les pannes causées par le problème informatique posé par le passage à l'an 2000 auraient pu causer des difficultés sociales et économiques graves. Les logiciels et le matériel informatique qui appuyaient les processus financiers, allant des flux financiers mondiaux aux services gouvernementaux de paie et de prestations et aux inventaires des petites entreprises, étaient très vulnérables à cause de l'utilisation considérable des dates dans ces systèmes. Les erreurs dues au problème A2M auraient pu entraîner un arrêt complet de ces systèmes.

Deuxièmement, la réaction excessive du public aux craintes suscitées par le problème A2M aurait causé de graves difficultés. Les craintes d'une interruption éventuelle des chaînes d'approvisionnement auraient entraîné la mise en réserve des biens rares, comme les produits pharmaceutiques. La crainte que le système financier ne serait pas prêt pour le passage à l'an 2000 aurait causé une panique bancaire. Les pays en développement couraient tout particulièrement le risque de vendre dans la panique des investissements considérés comme risqués et de voir l'activité de leurs industries touristiques perturbée. Bien qu'il y ait eu quelques perturbations, cela n'a pas été suivi de véritable panique, car les gens savaient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

pertinemment que le monde était prêt pour le passage à l'an 2000.

Le troisième risque était politique. Si les pannes ou la panique provoquées par le passage à l'an 2000 s'étendaient sur plus de quelques jours, cela aurait provoqué l'instabilité politique. En fait, l'importance de maintenir la confiance du public dans les préparatifs effectués au titre du passage informatique à l'an 2000 est devenue la préoccupation de l'équipe mondiale chargée du problème A2M au cours des derniers mois de 1999.

Quatrièmement, des problèmes informatiques graves et répandus auraient pu réduire la confiance du public dans la technologie de l'information, ralentissant la croissance dans cette industrie tout en risquant de miner la croissance économique menée par la technologie dans le monde entier.

Au-delà de ces risques, toutefois, le problème A2M a fourni beaucoup de possibilités précieuses au monde. Parmi les nations, c'était une occasion de créer et de mettre à l'épreuve une nouvelle forme d'organisation – la première organisation internationale « virtuelle » – pour faire face à ce problème mondial. Le problème A2M était considéré comme une menace commune pour tous les pays. L'interdépendance économique et sécuritaire voulait dire qu'aucun pays ne se trouvait isolé. Le caractère précis du problème et le délai inéluctable ont fait que le travail a été urgent et clairement défini. Le partage de l'information au sujet des démarches réalistes à adopter face au problème et au sujet des progrès réalisés dans les préparatifs au titre du problème était devenu primordial. Ce climat a favorisé la création d'un mécanisme souple mais officiel pour valider et partager une information de qualité à travers le monde.

C'est en tenant compte de cela que je recommande à l'Assemblée d'adopter par consensus le projet de résolution A/55/L.28.

M. Stuart (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des résultats des mesures prises au sein des organismes des Nations Unies et avec les États Membres afin de résoudre le problème informatique posé par le passage à l'an 2000. Ma délégation aimerait également saluer les efforts déployés par le Représentant permanent du Lesotho, un des chefs de file dans ce domaine.

Le rapport du Secrétaire général contient plusieurs bonnes nouvelles, et, comme cela est souvent le cas pour les grandes réussites des Nations Unies, ces bonnes nouvelles ne semblent pas avoir attiré beaucoup d'attention. Ma délégation voudrait aujourd'hui souligner certains des bénéfices qui découlent de la démarche concertée et intense, adoptée aux plans national et international, en vue de gérer ce qui est connu sous l'appellation de « bogue du millénaire ». Nous aimerions aussi relever quelques-unes des leçons tirées de notre expérience concernant le problème informatique posé par le passage à l'an 2000. Je vais principalement me concentrer sur l'expérience de l'Australie, tout en reconnaissant non seulement que beaucoup d'autres pays ont leurs propres grandes réussites à relater, mais aussi que les propres efforts du système des Nations Unies méritent notre reconnaissance.

Le problème du passage à l'an 2000 s'est présenté parce que les programmeurs ont inséré des dates dans les codes des ordinateurs sans tenir compte du siècle. Ce qui a bien pu sembler être une bonne idée à l'époque, mais face à la possibilité de réduire les coûts de mise en mémoire des données informatiques on n'a pas tenu compte des coûts à long terme pour s'assurer que les programmes fonctionneront après le 31 décembre 1999. À l'approche de la centième année, les utilisateurs des ordinateurs, et ceux plus nombreux qui dépendaient des systèmes informatiques, ont commencé à réfléchir de plus en plus attentivement à la possibilité que les systèmes informatiques pourraient reconnaître l'an 2000 – représentée dans le code informatique par les deux chiffres « 00 » – comme étant l'an 1900.

Déjà en 1997, le Gouvernement australien était convaincu que le problème du passage à l'an 2000 était une menace réelle. Les éventuelles répercussions économiques, les risques en matière de sécurité et les conséquences de l'inaction exigeaient un rôle proactif pour contrer cette menace par des essais rigoureux, des mesures de redressement et des plans d'urgence.

La version écrite de notre déclaration, qui a été distribuée, donne un résumé des dimensions institutionnelles, politiques et financières de la réponse du Gouvernement australien. En somme, dès septembre 1999, le Gouvernement australien était assez confiant et il a adopté une démarche « de routine » par rapport à la période de changement de date. Cette confiance ne s'est pas avérée mal placée.

Dès la mi-décembre 1999, il a été annoncé que toutes les institutions du Gouvernement fédéral australien étaient compatibles 2000. Cette tâche a consisté à tester près de 3 500 systèmes en deux ans et demi à un coût d'un demi-milliard de dollars australiens. Un processus semblable de tests et de mesures de redressement a eu lieu dans notre secteur privé.

M. Mungra (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

Les départements du Gouvernement fédéral australien n'ont signalé que trois incidents mineurs, dont l'impact a été évalué comme faible à très faible, les problèmes ayant été réglés en un laps de temps très court. Le secteur privé australien a signalé un nombre d'incidents peu important. Il en a été de même au niveau international : aucune perturbation systémique, rien que quelques anicroches concrètes. Le rapport du Secrétaire général indique, premièrement, qu'au sein du système des Nations Unies, une approche semblablement systématique de la préparation informatique à l'an 2000 a donné des résultats équivalents – à savoir aucun problème sérieux. Deuxièmement, les comptes rendus faits à l'ONU par des unités des quatre coins du monde n'ont signalé aucune perturbation informatique majeure lors du passage à l'an 2000.

Le bogue de l'an 2000 est le premier problème mondial attribué à l'informatique. De par sa nature, il exigeait la prise de mesures efficaces contre une date interchangeable. Méconnu, ce problème aurait pu perturber gravement des services clefs dans le monde entier. Les réseaux internationaux de coopération, l'échange d'informations et le travail en équipe ont été un succès exceptionnel, plusieurs nations partageant des informations et coopérant avec les nations moins avancées technologiquement.

Quant à l'Australie, elle a fourni une aide technique aux nations de la bordure Pacifique par le biais de l'Agence pour le développement international. Le Bureau du projet pour le problème informatique du passage à l'an 2000 a également partagé et diffusé dans d'autres pays des informations sur l'état de préparation de l'Australie. Notre Ministère des affaires étrangères et du commerce a assuré le suivi international du problème en question et a proposé, par l'intermédiaire de ses postes à l'étranger, des accords de partage d'informations avec les organismes et bureaux régionaux et mondiaux. L'Australie a également pris une part active aux dispositifs mis en place par l'ONU elle-

même, dont le Centre de coopération internationale pour l'an 2000 et le travail du Centre de coordination des Nations Unies.

Ma délégation estime que nous pouvons tirer beaucoup d'enseignements de la façon dont le problème informatique du passage à l'an 2000 a été réglé. Certains sont tirés de notre expérience nationale. Pour commencer, le problème informatique du passage à l'an 2000 a incité les Australiens à se faire une meilleure idée de la dépendance de la société envers les systèmes informatiques, et donc, de sa vulnérabilité potentielle. Il a permis de prendre mieux conscience des problèmes de redondance et d'inefficacité des systèmes utilisés. Les organisations ont dû faire l'inventaire de leurs actifs technologiques et identifier les systèmes essentiels à leur bon fonctionnement. Les entreprises et les organisations gouvernementales – et, comme le dit le rapport du Secrétaire général, les organes de l'ONU – ont mis au point des plans d'urgence en cas de panne des systèmes. Grâce à la stratégie adoptée pour l'homologation 2000 de tous les systèmes, les organisations ont vu, dans l'occasion de mettre leurs systèmes à niveau, une façon rentable d'éliminer les contraintes relatives à leur ancien environnement. Le renouvellement de notre infrastructure technologique qui en est résulté a renforcé la position de l'Australie dans l'économie numérique et permis aux Australiens de mieux tirer parti à l'avenir du commerce électronique et des débouchés commerciaux offerts par l'Internet.

La coopération entre les secteurs public et privé a été renforcée face à une menace commune, incontournable et unique en son genre. L'Australie a également mis à profit la stratégie utilisée contre le problème pour améliorer la coordination de ses mécanismes d'intervention d'urgence. À l'instar de nombreux autres pays, l'Australie est sortie de cette période de pannes potentielles mieux à même de comprendre comment les différents secteurs de notre société peuvent communiquer et travailler ensemble efficacement.

Au niveau international, nous pouvons également invoquer des résultats positifs. Nous avons été conscients d'être partie prenante d'un processus plus large, d'un partenariat mondial, par le biais du Bureau de projet pour l'an 2000. Cela a permis de souligner les avantages de l'échange d'informations, de la coordination des réponses et d'une diffusion transparente et détaillée des informations.

Alors que certaines nations se sont lancées des années à l'avance dans des stratégies visant à réduire les perturbations potentielles liées au passage à l'an 2000, d'autres s'y sont prises tardivement et ont bénéficié de l'échange des connaissances acquises par celles qui les avaient précédées. Cette coopération a fourni un cadre d'entraide multilatérale en démontrant que les transactions et l'interaction entre secteur public et secteur privé et entre différents pays pouvaient fonctionner positivement pour le bien de tous.

Nous pouvons raisonnablement conclure que les pays qui, dans une atmosphère de confiance et de coopération, ont échangé des informations et procédé à des exercices d'autonotification autour du problème informatique du passage à l'an 2000 sont d'autant plus susceptibles de collaborer à l'avenir face à des défis analogues. On peut dire que cette expérience a été un coup de semonce, en faisant prendre conscience à nombre d'entre nous de leur dépendance envers les ordinateurs et en forçant le secteur public et l'industrie et, avec l'aide de l'ONU, les pays développés comme les pays en développement, à collaborer sous la pression d'une échéance incontournable. Elle a également montré le potentiel pour des moyens de communication plus efficaces, sur le plan tant intérieur qu'international. Le problème du passage à l'an 2000 n'a pas été qu'informatique : il a remis en question notre façon de vivre au quotidien dans les régions du monde qui, désormais, dépendent des systèmes informatiques et il a permis de voir le monde s'unir pour le bien commun. Cette expérience a vraiment été un départ encourageant pour le nouveau siècle.

M. Sotirov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation bulgare, j'ai le plaisir de réaffirmer le soutien de la Bulgarie aux activités entreprises au système des Nations Unies et avec ses États Membres pour régler le problème informatique du passage à l'an 2000. Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'évaluation des résultats des mesures prises afin de résoudre ce que l'on appelle le « bogue du millénaire ».

Je tiens également à féliciter le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique ainsi que son président, l'Ambassadeur Percy Mangoaela, de leur excellent travail. Nous apprécions tous les efforts déployés par l'Organisation pour gérer la question du passage à l'an 2000. Mon gouvernement attache également une grande importance au soutien apporté aux pays en transition par la diffusion des

informations pertinentes sur les possibilités de financement, les directives résumant les meilleures pratiques d'évaluation du problème informatique du passage à l'an 2000 et la mise en place de plans d'urgence aux niveaux national et international.

En tant que Coordonnateur régional pour les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, la Bulgarie a attaché une grande importance au renforcement de la coopération afin d'apporter rapidement la réponse voulue au problème et de collaborer avec ses voisins face à ses risques éventuels.

Le Centre de coopération régionale pour l'an 2000 a reçu du Programme des Nations Unies pour le développement une aide et un soutien importants pour les initiatives nationales et régionales. Il a favorisé le renforcement de la coopération et de l'action stratégiques entre les gouvernements, les populations et le secteur privé dans le but de recenser et de corriger les effets néfastes potentiels, sur la société comme sur l'économie, du problème de l'homologation 2000. Le groupe régional a pris plusieurs mesures préventives dans le but de renforcer la coordination et la communication entre pays. Il a mis en place un mécanisme de diffusion des informations sur le problème et créé et maintenu un site Web complet sur la question, qui a reçu plus de 8 900 visites. Au nombre des activités organisées par le groupe, on peut citer trois conférences régionales et un atelier de coordonnateurs nationaux accueillis par le Gouvernement bulgare. Les pays ont activement échangé données d'expérience, savoir-faire, techniques, solutions et informations sur les problèmes importants et les mesures de lutte pour éviter le bogue.

Notre stratégie de crise s'est constituée en plusieurs étapes comprenant le recensement des secteurs vulnérables, l'évaluation des risques, la mise en conformité des systèmes et logiciels critiques et la mise au point de plans d'urgence. Le groupe a mis en oeuvre un plan complet pour le passage à l'an 2000 afin de faciliter la prise de décisions en cas de crise. Nous nous sommes concentrés sur les domaines prioritaires suivants : l'énergie, les télécommunications, l'énergie nucléaire, le secteur bancaire, le secteur financier, le pétrole, le gaz, les services d'expédition, les ports et l'aviation. Pour gérer les questions complexes, nous avons mis l'accent sur la prévoyance, la préparation, la prévention de la panique et la capacité de réaction aux problèmes naissants. Nous avons préconisé l'utilisation de bilans d'étapes publics normalisés et nous avons

coordonné les efforts de préparation avec le Centre de coopération internationale pour l'an 2000.

Grâce à la préparation complète aux niveaux tant régional que national, la région a réussi une transition sans heurt vers l'an 2000, et aucun problème important lié au passage à l'an 2000 n'a été signalé.

Pour le Gouvernement bulgare, le règlement du problème informatique du passage à l'an 2000 signifie la réalisation d'objectifs pragmatiques, c'est-à-dire la protection de l'intégrité physique des citoyens, la protection des éléments cruciaux de l'infrastructure sociale et économique et la réduction au minimum des pertes possibles.

Nous avons commencé à relever ce défi au début de 1998, et nous avons également déployé des efforts intensifs pour renforcer la confiance du public à l'égard des mesures prises pour régler le problème. Plusieurs messages aux citoyens ont été diffusés dans le cadre du programme d'information publique. La transparence, la discussion ouverte et le droit du public à l'information sont d'une importance cruciale, car ils font mieux prendre conscience et évitent la panique chez la population. La coordination avec le secteur privé a été l'une des mesures les plus importantes prises par mon gouvernement pour assurer une transition réussie vers l'an 2000.

Les préparatifs pour le passage à l'an 2000, la collaboration et la solidarité nées des préoccupations communes des pays développés et des pays en développement, les institutions, les centres internationaux et régionaux sur le passage à l'an 2000, les gouvernements, les entreprises et l'industrie se sont révélés être, comme la Vice-Secrétaire générale Louise Fréchette l'a dit, les Nations Unies en action.

À cet égard, la prise de conscience générale, dans tout le système des Nations Unies, concernant l'importance de la révolution des communications et la nécessité de tirer parti de son potentiel pour relever ensemble de nouveaux défis a été l'un des plus remarquables résultats.

Permettez-moi de terminer en exprimant l'espoir sincère que nous poursuivrons nos activités dans le même esprit de compréhension et de coopération constructive.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur ce point

de l'ordre du jour. Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/55/L.28.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.28. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/55/L.28 est adopté (résolution 55/21).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 44 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 180 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale

Projet de résolution (A/55/L.6/Rev.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Santiago Nsobeya Efuman, Ministre des affaires étrangères de la Guinée équatoriale, qui présentera le projet de résolution.

M. Nsobeya Efuman (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, qu'il me soit permis d'annoncer que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale » : Angola, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Belgique, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Danemark, Guinée équatoriale, Finlande, France, Gabon, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pakistan, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni.

Je tiens à exprimer la sincère reconnaissance des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), que mon pays, la République de Guinée équatoriale, a l'insigne honneur de représenter en cette occasion historique d'institutionnaliser, dans un contexte multisectoriel, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale.

Au nom des pays de la Communauté et de leurs chefs d'État respectifs, le Président actuel de la Com-

munauté, S. E. Obiang Nguema Mbasogo, et moi-même, je tiens à exprimer notre sincère appréciation pour l'inclusion à l'ordre du jour de ce point sur la coopération entre l'ONU et la Communauté. Nos remerciements vont également aux membres du Bureau, qui ont tous appuyé notre demande.

Pour apporter une dynamique constructive à ce débat, je voudrais dire à l'Assemblée générale qu'en parlant de la coopération officielle entre l'ONU et la CEEAC, nous ne discutons pas d'un sujet entièrement nouveau, car l'ONU a signé des accords de coopération avec d'autres communautés économiques régionales africaines en vue d'implanter les cinq piliers du cadre d'édification de la Communauté économique africaine, l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. D'autres institutions à vocation universelle, régionale ou sous-régionale entretiennent une coopération fructueuse avec les Nations Unies. Ce qui a fondamentalement changé, grâce à l'existence même de l'ONU, c'est l'irréversibilité du phénomène de la mondialisation qui transforme notre monde. Cela entraîne, avant tout, une interdépendance toujours plus grande et une complexité extraordinaire dans notre évolution.

La coopération avec les Nations Unies, que l'Afrique centrale demande avec insistance, s'établit à un moment où des réformes sont présentées au sein de l'Organisation pour mieux l'adapter aux nouvelles exigences du monde.

Dans ce nouveau contexte, reconnaissant la contribution positive du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale afin de restaurer la confiance parmi les États membres de la Communauté, les chefs d'État ont recommandé, lors du sommet spécial du 23 juin 2000 à Libreville, au Gabon, une présence plus forte et plus soutenue des Nations Unies à la CEEAC et l'établissement, dans ce contexte, d'une coopération directe et multisectorielle entre le système de l'ONU et la Communauté afin de promouvoir le développement et l'intégration économiques, ainsi que la paix, la stabilité, la démocratie et le respect des droits de l'homme dans la sous-région.

Mais c'est également une invitation à oeuvrer pour un monde toujours plus juste et plus solidaire, un monde qui reflète les principes de la Charte auxquels nos peuples et nos nations sont attachés – principes que nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmés

dans la Déclaration du Millénaire et adoptés à l'unanimité durant le Sommet du Millénaire, tenu en septembre à New York.

Nous savons que le scénario est de taille, mais notre détermination est à la mesure du défi. Nous avons compris que, pour réussir, nous devons renforcer notre institution sous-régionale. C'est là l'esprit de l'engagement et des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC durant le sommet de Malabo de juin 1999, dont l'objectif principal était de fournir à la CEEAC les moyens d'assurer pleinement son rôle de coordonnateur et de catalyseur de l'intégration en cours dans notre sous-région.

Dans ce contexte général, je voudrais présenter brièvement le projet de résolution soumis à l'Assemblée pour examen. Le préambule résume les idées suivantes.

Premièrement, il se rapporte au statut de la CEEAS et aux objectifs de ses membres. Nous trouvons la même idée exprimée au quatrième alinéa du préambule, qui rappelle l'importance de la neuvième session ordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, au cours de laquelle nos chefs d'État ont décidé de relancer les activités de la Communauté, notamment en la dotant de moyens pour qu'elle assume son mandat.

Deuxièmement, il est fait mention de la mise en place d'un Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Sa mise en place a été en fait une mesure décisive pour instaurer une coopération plus large avec l'Organisation des Nations Unies. Grâce à l'appui de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, le programme de travail a permis une coopération et une concertation politique accrues entre nos États.

Troisièmement, l'importance de la Déclaration du Millénaire est soulignée.

Quatrièmement, nous redisons notre confiance en l'action de l'ONU et notre conviction que son appui et son expérience sont des sources indispensables de réalisation de nos objectifs de paix, de sécurité et de développement.

Dans le dispositif, il est envisagé de demander, par le biais d'une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la CEEAC, l'appui de l'Organisation en vue d'aider nos États à faire face aux défis que la mondialisation et l'instabilité lancent à leur dévelop-

pement. Cette préoccupation est spécifiquement évoquée aux paragraphes 1 et 2.

Au paragraphe 3, l'Assemblée générale réaffirme l'utilité du soutien que le Secrétaire général apporte aux États membres de la CEEAC pour renforcer les mesures de confiance et la possibilité d'instaurer un climat de paix favorisant l'état de droit et les valeurs démocratiques. Je voudrais rappeler que cet appui a nécessité la mise en place du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et qu'il a aidé à suppléer à l'absence au sein de la CEEAC, d'un instrument de prévention et de règlement des conflits.

Avec la création du Conseil de la paix et de sécurité de l'Afrique centrale, cette lacune institutionnelle a été comblée. Mais pour mener à bien ses missions, notre jeune institution aura besoin du soutien ferme des Nations Unies. Dans ce domaine spécifique, nous nous efforçons d'éviter tous chevauchements. Dans un souci de coordination et de rationalisation, nous essaierons donc à l'avenir de traiter des questions de paix et de sécurité, habituellement abordées dans le cadre du Comité consultatif en tant que question relevant de la coopération globale entre l'ONU et la CEEAC.

Le paragraphe 4 renforce cette idée et mentionne les domaines où un appui ferme est nécessaire pour assurer la réussite des initiatives prises par les pays d'Afrique centrale pour créer des conditions de paix et de développement durable dans la sous-région.

La même requête est réaffirmée au paragraphe 5, qui souligne l'importance d'une coordination adéquate du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods, sur les questions concernant la dette, problème qui entrave les efforts des pays d'Afrique centrale.

Le paragraphe 6 renforce cette idée, en lançant un appel à la communauté internationale pour qu'elle réalise une synergie accrue dans l'appui à la détermination des pays d'Afrique centrale pour instaurer un climat de paix et de sécurité favorisant l'investissement et le progrès socioéconomique, conditions nécessaires au bien-être des peuples de notre sous-région.

Les paragraphes 7, 8 et 9 visent à assurer la permanence de cette coopération naissante et à lui laisser le temps de mûrir et de produire tous les résultats escomptés.

Il est encourageant de noter que ce point a été examiné à l'Assemblée du Millénaire, qui a publié une importante déclaration qui oriente le développement de notre Organisation au XXI^e siècle.

Je me félicite du fait que les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation des Nations Unies ont mis l'accent sur la nécessité impérieuse de soutenir les efforts tendant à consolider la démocratie, la paix et le développement en Afrique.

Réitérant solennellement aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies la détermination de l'Afrique centrale à jouer un rôle accru dans la dynamique de la mondialisation, nous sommes pleinement conscients du fait que nous serons plus à même de réussir si nous pouvons compter sur la solidarité et le soutien de l'ensemble du système des Nations Unies.

M. Doutriaux (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie –, les autres pays associés – Chypre, Malte et Turquie – se rallient à cette déclaration.

L'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour de l'Assemblée est entièrement justifiée. L'intégration sous-régionale se poursuit en Afrique et devient, de jour en jour, une donnée de plus en plus concrète de la vie du continent. C'est un mouvement que les Nations Unies doivent continuer de soutenir, dans la mesure où il peut utilement contribuer à la réalisation des objectifs de la Charte.

L'Union européenne encourage l'intégration régionale en Afrique. Le Sommet Union européenne/Afrique, qui s'est tenu au Caire en avril dernier, a été l'occasion de le rappeler très clairement. L'Union européenne, comme beaucoup d'autres, y voit l'une des clefs du développement et de la stabilité en Afrique. À l'échelle du continent, l'OUA joue bien entendu un rôle irremplaçable, et cela depuis plusieurs décennies, mais il faut compter aussi avec la contribution complémentaire des organisations sous-régionales, lieu d'expression privilégié des solidarités africaines. Tout naturellement, les organisations sous-régionales ont une vocation économique mais progressivement, elles sont amenées à élargir leurs compétences aux questions de sécurité et au maintien de la paix. Dans ces deux domaines, une bonne coopération avec les Nations

Unies est essentielle. Elle repose sur le respect des dispositions de la Charte, notamment sur le monopole de l'autorisation du recours à la force par le Conseil de sécurité.

De ce point de vue, depuis sa création en 1983, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a connu une évolution exemplaire, bien qu'inachevée. Elle s'est dotée au début de cette année d'objectifs politiques : maintien de la paix, création d'un parlement communautaire et d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie. Avec la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale la CEEAC dispose désormais d'un organe qui devrait lui permettre de satisfaire ses ambitions légitimes dans le domaine du maintien de la paix.

L'Union européenne souhaite contribuer de façon concrète au renforcement de la CEEAC et de ses liens avec l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs États européens ont déjà pris part au renforcement des capacités de maintien de la paix de la sous-région. Je rappelle qu'en février dernier, l'exercice multinational « Gabon 2000 » a rassemblé dix pays de la CEEAC. L'un des objectifs principaux de cette manœuvre était de familiariser les États de la sous-région aux procédures onusiennes dans le domaine du maintien de la paix afin de les mettre en mesure de prendre part à des opérations de maintien de la paix ou à des forces multinationales autorisées par le Conseil de sécurité. À l'avenir, c'est ce type de coopération qu'il convient de mener ainsi que d'autres partenariats pour renforcer les capacités de maintien de la paix, la démocratie et la saine gestion des affaires publiques dans la région. L'Union européenne apportera son appui à cet effort.

M. Mougara-Moussotsi (Gabon) : J'aimerais d'emblée indiquer que la délégation gabonaise endosse la déclaration que vient de faire le distingué Ministre de la République de Guinée équatoriale, M. Santiago Nsobeya Efuman Nchama, Ministre des affaires étrangères de la Coopération internationale et de la francophonie de la République de Guinée équatoriale, au nom des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Je me réjouis particulièrement du fait que l'inscription du point 180 de notre ordre du jour relatif à la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale » coïncide avec le processus de restructuration de cette dernière, telle qu'en ont décidé les

dirigeants de notre sous-région lors du Sommet de Malabo du 24 juin 1999.

En ma qualité de représentant du pays qui abrite le siège de la CEEAC, je voudrais donc saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement du Gabon pour la revitalisation de cette importante institution sous-régionale. En effet, redonner à la CEEAC les moyens de fonctionner normalement, c'est lui offrir toutes les chances d'être effectivement le moteur de l'intégration sous-régionale et l'instrument privilégié de l'instauration et de la consolidation de la paix en Afrique centrale. La dynamique nouvelle insufflée à la CEEAC vise aussi à mettre fin à la contradiction qui veut que l'une des sous-régions potentiellement la plus riche de l'Afrique est aussi celle qui est la moins stable. Trop de conflits armés, en effet, opposant parfois des membres fondateurs de notre Communauté, continuent encore d'affecter l'Afrique centrale. Cette situation, fort regrettable, empêche la CEEAC de contribuer pleinement au redressement économique des pays de notre sous-région et de l'Afrique d'une manière générale.

Dans leurs efforts visant à consolider la paix en Afrique centrale, nos chefs d'État et de gouvernement ont, en créant le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), voulu donner à la CEEAC une nouvelle capacité d'action dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits. C'est aussi ce même souci qui les a guidés lorsqu'ils ont décidé d'établir le mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale. Le Gabon, choisi par les autres États membres pour abriter le siège de cet outil de prévention des conflits armés en Afrique centrale, a déjà entrepris de mettre à la disposition de la CEEAC le bâtiment qui accueillera les services du mécanisme d'alerte rapide.

Le projet de résolution aujourd'hui soumis à notre attention reflète parfaitement la ferme volonté de nos États en vue de l'édification d'une communauté d'États paisibles et prospères, animés par l'idéal commun d'œuvrer ensemble pour le bien-être de leurs populations respectives. Il s'inscrit également dans la vision inspirée par les conclusions du récent Sommet du Millénaire.

L'idée d'établir un parlement sous-régional et un centre des droits de l'homme et de la démocratie tient compte de cette même préoccupation qui, on peut le dire, est une priorité constante de notre sous-région. En effet, dès la fin des années 80, des consultations me-

nées entre nos États, avec la précieuse assistance de l'Organisation des Nations Unies, ont abouti à l'établissement, en 1992, du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, en application de la résolution 46/37 B de l'Assemblée générale du 6 décembre 1991. Depuis lors, le Comité consultatif s'est révélé un outil fort utile dont le Secrétariat joue un rôle prépondérant dans l'établissement des mesures de confiance entre les États de la sous-région. En témoignent la conclusion, en juin 1996, de l'Accord de non-agression entre les États de l'Afrique centrale, et l'organisation d'importantes réunions, telles que celle sur les armes de petit calibre qui a eu lieu au Tchad en octobre 1999, et celle portant sur les réfugiés qui s'est récemment tenue au Burundi. Les réunions du Comité ont aussi servi de cadre de réflexion pour l'élaboration et l'adoption de mécanismes tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, le mécanisme d'alerte rapide, le parlement sous-régional et le centre des droits de l'homme et de la démocratie, auxquels j'ai déjà fait référence.

Cependant, nous sommes convaincus que, dans un monde résolument mû par les forces de la mondialisation, la réussite et la pérennité d'une expérience sous-régionale dans des domaines aussi sensibles que la consolidation de la paix, la promotion des valeurs et des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la lutte contre le trafic illicite des armes ou encore l'intégration et le développement économiques,

exigent l'attention soutenue et l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

C'est convaincus de cette nécessité que nous avons jugé opportun d'institutionnaliser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Dans ce contexte, nous voudrions lancer un appel non seulement aux partenaires traditionnels de la sous-région, mais également à la communauté des nations, que nous formons ici, pour que s'exprime un appui ferme en faveur de la réalisation des objectifs que la CEEAC s'est fixés dans le cadre du présent projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.6/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.6/Rev.1?

Le projet de résolution A/55/L.6/Rev.1 est adopté (résolution 55/22).

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 180 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 55.